

## Surveillance des infections à virus Ebola

### Définition de cas au 25 août 2014

#### **Cas suspect**

Un cas suspect est défini comme toute personne présentant, dans un délai de 21 jours après son retour de la zone à risque\*, une fièvre supérieure ou égale à 38,5°C

\* La zone à risque est définie au 25/08/14 comme les pays suivants :  
- en Afrique de l'Ouest : Sierra Leone, Guinée Conakry, Libéria et Nigéria  
- en République démocratique du Congo (« Congo-Kinshasa ») : province de l'Equateur (Nord-Ouest du pays).

Ces 2 épidémies sont distinctes.

#### **Cas possible**

Un cas possible est défini comme toute personne présentant, dans un délai de 21 jours après son retour de la zone à risque\*, une fièvre supérieure ou égale à 38,5°C et

- 1) Pour laquelle une exposition à risque a pu être établie dans un délai de 21 jours avant le début des symptômes,

Les expositions à risque sont définies de la manière suivante :

- Contact avec le sang ou un autre fluide corporel d'un patient infecté, ou suspecté d'être infecté par le virus Ebola,
- Contact direct avec une personne présentant un syndrome hémorragique ou avec le corps d'un défunt, dans la zone à risque\*
- Travail dans un laboratoire qui détient des souches de virus Ebola ou des échantillons contenant le virus Ebola,
- Travail dans un laboratoire qui détient des chauves-souris, des rongeurs ou des primates non humains originaires d'une zone d'épidémie d'Ebola,
- Contact direct avec une chauve-souris, des rongeurs, des primates non humains ou d'autres animaux sauvages dans la zone à risque\*, ou en provenance de la zone à risque\*
- Manipulation ou consommation de viande issue de la chasse, crue ou peu cuite, dans la zone à risque\*
- Rapports sexuels avec un cas d'Ebola confirmé, dans les 10 semaines suivant le début des symptômes du cas,
- Prise en charge pour une autre pathologie ou visite dans un hôpital ayant reçu des patients infectés par le virus Ebola

ou

- 2) Pour laquelle il est impossible d'évaluer l'existence d'expositions à risque (patient non interrogeable, ou opposant aux questions par exemple).

ou

- 3) Qui présente une forme clinique grave incluant des signes hémorragiques (y compris de type gingivorragie ou hyperémie conjonctivale)

### **Cas confirmé**

Un cas confirmé est défini comme toute personne avec une confirmation biologique d'infection par le virus Ebola réalisée par le CNR des Fièvres hémorragiques virales (FHV).

### **Cas exclu**

Un cas est exclu

- s'il ne remplit pas les critères pour être un cas suspect, ou
- s'il répond à la définition de cas suspect mais pas à celle de cas possible, ou
- si le diagnostic d'infection par le virus Ebola a été biologiquement écarté par le CNR